

LE JOURNAL

ROUBAIX

28, Grande-Rue, 28

TOURCOING

Rue Desarmont, 12

ABONNEMENTS

Abonnement Nord et Départements Limitrophes 3
Trois mois 4 50
Six mois 9 00
Un an 18 00

DE ROUBAIX-TOURCOING

L'INTERPELLATION JAURES A LA CHAMBRE
L'Affaire Gadaud-Mirman

L'EGALITE
publie tous les jours, indépendamment des articles ou études de sa rédaction permanente, un article politique ou économique de ses collaborateurs:
Jules GUERRE, Jean FAURE, A. MILLERAND, BASILY, DEFONTAINE, ALVIN HUGUES, P. LAPARQUE, Emile MOREAU, DUC-QUERQUY, EVANS, Octave MOULIN, Ed. DESSALLE, Max ALBERT, L. FERREIRE

A PROPOS de l'élection sénatoriale

J'ai assisté à l'élection sénatoriale de dimanche et quand on a vu défiler devant les urnes de la Préfecture cette série d'électeurs remplaçant, après vingt-cinq années de République, la voix du Peuple que le Sénat a pour mission de balayer en enlevant les rares réformes qui sont provisoirement de la Chambre des Députés, on pourrait se demander si de pareilles élections ne sont pas faites pour empêcher nos dernières illusions.

Il y a environ une vingtaine d'années, j'étais étudiant à Lille et au moment des élections sénatoriales, on voyait arriver de la circonscription des députés républicains; ils se ruèrent à l'assaut du Sénat, de cette dernière fortresse, disaient-ils, de cette assemblée réactionnaire par ses origines et par les hommes qui la composent. Leur véritable but était de la démolir pour en faire un pouvoir d'appoint de l'exécutif dans toute son autorité. Aujourd'hui, le drapeau de la République flotte au Sénat et nous sommes toujours la même fortresse, nous avons toujours les mêmes défenses et les mêmes canons.

Le Sénat constitue un obstacle sérieux à l'émancipation ouvrière. En votant pour le citoyen Moreau dont le passé républicain est un sûr garant de l'avenir, nous voulons y faire entrer un homme décidé à détruire les privilèges capitalistes, un homme d'énergie et de dévouement qui, même élu, n'aurait pas hésité à sacrifier son intérêt personnel au bien de tous, en réclamant la suppression du Sénat actuel.

Autour de l'expédition.
Le Temps rappelle les débuts de la guerre de Madagascar. Ce journal opportuniste que l'on ne saurait accuser de parti-pris, est sévère pour ceux qui avaient la patriotique mission de préparer l'expédition.

Le Sénat constitue un obstacle sérieux à l'émancipation ouvrière. En votant pour le citoyen Moreau dont le passé républicain est un sûr garant de l'avenir, nous voulons y faire entrer un homme décidé à détruire les privilèges capitalistes, un homme d'énergie et de dévouement qui, même élu, n'aurait pas hésité à sacrifier son intérêt personnel au bien de tous, en réclamant la suppression du Sénat actuel.

Le monde nouveau, qui aurait dû supprimer la somme de bien-être de la classe laborieuse, a souvent enrichi les agitateurs éhontés en vidant les caisses de la petite épargne. Il a rejeté dans un chômage forcé qui augmentera de jour en jour, une partie des travailleurs et quand la machine plus perfectionnée par le génie humain n'aura plus d'autres ressources, avec la société actuelle, que d'aller mourir sur le seuil des palais somptueux de quelques exploitateurs.

La classe laborieuse, a souvent enrichi les agitateurs éhontés en vidant les caisses de la petite épargne. Il a rejeté dans un chômage forcé qui augmentera de jour en jour, une partie des travailleurs et quand la machine plus perfectionnée par le génie humain n'aura plus d'autres ressources, avec la société actuelle, que d'aller mourir sur le seuil des palais somptueux de quelques exploitateurs.

LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION

De notre correspondant particulier
On se rappelle que dans sa dernière séance la commission de la Chambre relative à la liberté d'association, avait décidé que le droit de s'associer s'exercerait sans formalité préalable d'aucune sorte. Vendredi est revenu devant la commission la proposition du citoyen Jules-Gus de tendant à faire de cette décision l'objet d'une loi spéciale et immédiate.

LA FRANCE ET LA RUSSIE

L'Agence Havas publiait hier soir la note suivante:
On annonce de divers côtés que tout ou partie des conventions qui peuvent exister entre la France et la Russie va être publiée. Nous croyons devoir mettre le public en garde contre ce genre d'informations sensationnelles.

REVOLTE PATRONALE

Il y a quelques jours, un fabricant de voitures de Paris, protestait, au nom de la liberté du travail, contre une condamnation qui lui infligeait le tribunal de la Seine, pour infraction au décret de la loi de 1918, fixant à douze heures la journée de travail.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 29 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

LE SERVICE DE LA GUERRE

Le ministre de la guerre a rendu compte de l'entrevue qu'il a eue hier avec la commission de l'armée de la Chambre, au sujet de la proposition de loi relative au service militaire de deux ans.

Successivement, les citoyens Machinard, Amiel, Michérel, Devin présentaient les quatre premières séances. Le citoyen Daniel Saurin est élu secrétaire permanent, chargé de compiler les procès-verbaux destinés à l'impression.

PROCÈS SYNDICAL

Avant-hier, Henri Bonissant, ouvrier en cuivre assigné à la Chambre Syndicale des ouvriers fondeurs en cuivre de Paris devant le tribunal civil de la Seine et réclamant dix mille francs de dommages-intérêts, tant en son nom personnel qu'en son nom de fils mineur, a raison des faits suivants:

En 1885, il travaillait chez M. Geoffroy. Le syndicat lui reprochait d'avoir accepté les instructions corporatives qu'il avait reçues, et il fut « assigné ».

Dans ses conditions, M. Bonissant réclame des dommages-intérêts pour contravention à la loi sur les syndicats qui dit que ces associations ont exclusivement pour objet la défense des intérêts économiques, industriels et agricoles.

Le tribunal a rendu son verdict. M. Bonissant a été condamné à payer dix mille francs de dommages-intérêts à la Chambre Syndicale.

Le tribunal a rendu son verdict. M. Bonissant a été condamné à payer dix mille francs de dommages-intérêts à la Chambre Syndicale.

Le tribunal a rendu son verdict. M. Bonissant a été condamné à payer dix mille francs de dommages-intérêts à la Chambre Syndicale.

Le tribunal a rendu son verdict. M. Bonissant a été condamné à payer dix mille francs de dommages-intérêts à la Chambre Syndicale.

Le tribunal a rendu son verdict. M. Bonissant a été condamné à payer dix mille francs de dommages-intérêts à la Chambre Syndicale.

Le tribunal a rendu son verdict. M. Bonissant a été condamné à payer dix mille francs de dommages-intérêts à la Chambre Syndicale.

Le tribunal a rendu son verdict. M. Bonissant a été condamné à payer dix mille francs de dommages-intérêts à la Chambre Syndicale.

Le tribunal a rendu son verdict. M. Bonissant a été condamné à payer dix mille francs de dommages-intérêts à la Chambre Syndicale.

Le tribunal a rendu son verdict. M. Bonissant a été condamné à payer dix mille francs de dommages-intérêts à la Chambre Syndicale.

Le tribunal a rendu son verdict. M. Bonissant a été condamné à payer dix mille francs de dommages-intérêts à la Chambre Syndicale.

Le tribunal a rendu son verdict. M. Bonissant a été condamné à payer dix mille francs de dommages-intérêts à la Chambre Syndicale.

Le tribunal a rendu son verdict. M. Bonissant a été condamné à payer dix mille francs de dommages-intérêts à la Chambre Syndicale.

Le tribunal a rendu son verdict. M. Bonissant a été condamné à payer dix mille francs de dommages-intérêts à la Chambre Syndicale.

Le tribunal a rendu son verdict. M. Bonissant a été condamné à payer dix mille francs de dommages-intérêts à la Chambre Syndicale.

LES QUATRE CONTRIBUTIONS
Le Conseil s'est ensuite entretenu du projet de loi sur les quatre contributions dont la discussion va être incessamment demandée devant la Chambre.

NOS DÉPÊCHES

Paris, 29 juin. — Ce matin, au Conseil des ministres, M. Gadaud, ministre de l'Agriculture, s'est démis de ses fonctions ministérielles pour « recouvrer sa liberté d'action et donner suite à une affaire personnelle avec Mirman, le député-socialiste ».

LA SEANCE

Paris, 29 juin. — Séance à 2 heures, sous la présidence de M. Briand.

Le ministre des colonies dépose un projet de loi portant prolongation du privilège des banques coloniales.

DISCOURS DE JAURES

Jaures. — En dehors de cette enceinte, M. le président du conseil a demandé à la « remuante minorité socialiste » ce qu'elle avait fait et quelles étaient ses idées, quel était son programme pour l'avenir. C'est pour répondre à ce discours de Bordeaux que je suis à cette tribune.

Les socialistes remplissent une sorte d'office public. Ils interpellent alors que d'autres qui n'interpellent pas et qui voudraient interpellent interviennent dans ces débats.

Je voudrais laisser de côté les derniers événements du Midi, qui qu'on m'ait prêtés l'intention d'y faire allusion. Il y a en ce moment un tel désordre, une telle anarchie dans l'administration qu'on peut dire qu'il y a autant de politiques différentes qu'il y a de préfets. (Applaudissements sur les bancs socialistes.)

Le projet parait soutenir la politique radicale. M. Coutant. — Il n'y a pas de prétextes radicaux.

M. Jaures. — D'autres font de la politique électorale. En tout cas, il n'y a pas de prétextes de la politique de gouvernement. (Applaudissements à gauche.)

M. le président du conseil a demandé à la minorité ce qu'elle avait fait. Ce n'est pas elle qui est le pouvoir, c'est la majorité qui est à la fois le pouvoir et l'impulsion. Mais la minorité n'entend pas se déborder, elle exposera son programme. Toutefois, je pose à M. le président du conseil les deux questions suivantes:

1. Les syndicats professionnels, dans le sens le plus large et le plus bienveillant, qu'entend-il par là?

M. le président du conseil qui a dit à Bordeaux que son ministère était parfaitement homogène, a-t-il mis d'accord M. Traux, le ministre de l'Intérieur, et M. Lébon dont les interprétations diffèrent? (Très bien à gauche.)

Je vous demande de répondre. M. Faberot. — Le peuple répondra (Rires). M. Jaures. — M. le président du conseil doit aussi s'expliquer sur le silence absolu qu'il a gardé à Bordeaux sur la loi proposée par lui et qui retire à certaines catégories d'ouvriers le droit de coalition.

M. Coutant. — C'est une infamie? M. Jaures. — Si ce silence n'est pas un désaveu de la loi, c'est simplement un embarras? (Mouvements divers.)

Il est impossible que vous ne soyez pas embarrassés par cette loi. Après la chute du ministère Dupuy et de la présidence de M. Casimir Périer, le gouvernement a été obligé d'incliner un peu plus vers la gauche et il a réalisé ce qui était le programme de concentration que M. Bourgeois avait rêvé. (Mouvements divers: rires.)

De plus, il a rencontré sur son chemin, bien à regret sans doute, le droit d'accroissement qui l'a brisé pour quelques temps avec la partie radicale de la droite. Dans sa politique générale, il ne peut pas compter sur le droit autant d'assurance que ses prédécesseurs.

Son existence matérielle dépend de cet élément qui s'appelle aujourd'hui la gauche progressiste. C'est pour faire sa majorité que le gouvernement a déposé le projet de loi sur les coalitions; mais aujourd'hui pour s'assurer l'appui de MM. Léon Bourgeois, Guyot-Dessaigne, Isambert et leurs amis, il lui faut la discussion, alors que M. Buffet, ce vaillant soldat qui pendant un demi-siècle a lutté, voyant aujourd'hui le triomphe de son œuvre propre, en demande la discussion alors que vous vous dérobez. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le gouvernement aura-t-il le courage de dévancer une loi dont il ne veut plus, parce qu'elle le menace dans ses intérêts ministériels? Applaudissements à gauche.

Il n'a pas le droit de laisser se perpétuer cette cause d'agitation par le seul maintien de cette loi à l'ordre du jour. Il faut que cette loi soit discutée ou retirée. (Très bien sur plusieurs bancs.)

en cause, M. Hanotaux devra également monter à la tribune.

LA CHAMBRE

Paris, 29 juin. — L'interpellation Jaures a amené à la Chambre une foule énorme. Les cartes d'entrée sont parties épuisées; à la question, à la présidence, on en manque totalement.

M. Bizarelli, navré, déclare aux solliciteurs non moins navrés, qu'il n'en a plus une seule et qu'il lui en faudrait au moins deux mille encore.

Dans les couloirs, où l'animation est extrême, on déclare que le débat prendra un grand ampleur et l'on fait prévoir diverses interventions. Le gros Dupuy, qui paraît-il, est fatigué de la nouvelle culbute que lui a fait faire la Chambre jeudi dernier, en compagnie de son ami Delcassé, désire beaucoup prendre un revanche. Il s'attend à être mis en cause par l'interpellateur et, fouetté, il prépare ses coups. Ses amis lui prêtent l'intention d'être d'une sévérité extrême à l'endroit des socialistes. Il est décidé à leur dire carrément tout ce qu'il a dans son sac, et on dit qu'il en a... qu'il en a...

Nous sommes aussi, si nous en croyons les bruits de couloirs, une virulente harangue, du bouillant Barthou, qui compte précéder la polémique du juste milieu, en se déclarant à la fois et contre les autres, et contre les socialistes. Faute d'autres arguments, il compte rater ceux qu'il a déjà produits, il y a quelque temps, dans un discours qu'il a prononcé à Lille.

Enfin on disait que M. Goblet profiterait de sa circonstance pour développer son interpellation sur la politique religieuse, et notamment sur l'attitude prise en ces derniers temps par certains membres du haut clergé.

Outre ces diverses interventions, on citait comme ayant l'intention de prendre la parole MM. Deschanel et Léon Say. Mais, jusqu'à présent, cinq orateurs seulement sont inscrits: les citoyens Veillard et Doussin et MM. Jourdan (Var), Turlet et Roussier.

M. Ribot répondra brièvement à ce que l'on assure, sur la politique générale; M. Poincaré répondra à M. Goblet, et si la question de politique extérieure est mise

en cause, M. Hanotaux devra également monter à la tribune.

La séance est levée à 5 heures.

Le Conseil s'est ensuite entretenu du projet de loi sur les quatre contributions dont la discussion va être incessamment demandée devant la Chambre.

Le ministre des colonies dépose un projet de loi portant prolongation du privilège des banques coloniales.

Le ministre des colonies dépose un projet de loi portant prolongation du privilège des banques coloniales.

Le ministre des colonies dépose un projet de loi portant prolongation du privilège des banques coloniales.

Le ministre des colonies dépose un projet de loi portant prolongation du privilège des banques coloniales.

Le ministre des colonies dépose un projet de loi portant prolongation du privilège des banques coloniales.

Le ministre des colonies dépose un projet de loi portant prolongation du privilège des banques coloniales.

Le ministre des colonies dépose un projet de loi portant prolongation du privilège des banques coloniales.

Le ministre des colonies dépose un projet de loi portant prolongation du privilège des banques coloniales.

Le ministre des colonies dépose un projet de loi portant prolongation du privilège des banques coloniales.

Le ministre des colonies dépose un projet de loi portant prolongation du privilège des banques coloniales.

pour que la Chambre ne s'abrite pas derrière les responsabilités du Sénat. Nous voulons donner au peuple le referendum par le droit de vote et de contrôle. (Applaudissements sur les bancs socialistes.)

Nous voulons le droit à la grève sans aucune entrave, voilà pourquoi nous voulons la révision des articles du code relatif aux débits comme un temps de grève. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Les socialistes veulent organiser la défense des syndicats. Ils entendent que la grève est une ressource désespérée; non seulement ils n'organisent pas la grève, mais ils voudraient, lorsqu'une crise émerge, qu'entre les ouvriers d'une même usine, la loi de la majorité se substitue à la force. (Mouvements divers.)

On dit que les syndicats constituent un tyranisme. Non, ils ont une institution de combat. Les syndicats ouvriers sont destinés à lutter contre les syndicats de patrons. Ce sont les seuls instruments de protection que possèdent les ouvriers. (Applaudissements sur divers bancs. Exclamations à gauche.)

Les grandes réformes doivent marquer le passage de la société actuelle à la société future. La première qui s'impose est la réforme de l'impôt; il faut établir l'impôt progressif sur le revenu et créer le monopole de l'alcool, de la raffinerie et des assurances avant d'arriver à la société collectiviste ou communiste.

Voilà au centre. — Laquelle? Nous avons à tenir compte des moyens de production de la société capitaliste, car, à certains égards, nous sommes des conservateurs, parce que nous sommes des héritiers. (Ah! ah! Exclamations.)

Le parti socialiste a incorporé dans sa doctrine le vieux programme radical qui n'a pas reçu satisfaction. C'est lui qui a fait introduire dans un impôt le principe de la progression. A défaut de savoir dire, il a la puissance d'illustration à laquelle aucun gouvernement ne résistera. (Applaudissements à gauche.)

INCIDENT
Jaures. — Je vais faire appel à un nouveau personnel. En 1888, j'écrivais... M. Ribot. — Au nom du centre gauche. Chauvière. — Parlez-nous au nom du 2 D6-cembre (Bruit.)

Jaures. — Voici ce que j'écrivais au nom de ce que M. Ribot appelle le centre gauche. L'orateur lit l'exposé des motifs d'une proposition sur les œuvres de mutualité. J'écrivais alors, dit-il, que nous marchions à grands pas vers l'idée socialiste, vers la possession par les travailleurs des moyens de production. Voilà ce que j'écrivais, et nous étions deux à signer: M. Charles Dupuy et moi. (Exclamations.)

On se retourne vers M. Dupuy qui se lève et veut parler. Les socialistes poussent des hurlements. Violent tumulte. Le tapage, sur les coups de sonnette du président, se calme peu à peu.

M. Charles Dupuy. — Vous oubliez de dire que nous étions trois à signer. Il y avait votre signature, celle de Marty et la mienne. Si vous avez lu tout l'exposé des motifs, on verrait qu'aujourd'hui, Marty et moi, signorions encore ce projet et que vous vous ne le signeriez plus! (Exclamations hurlantes sur les bancs socialistes.)

Charles Dupuy vient lire ces passages. Charles Dupuy fait des signes de dénégation. Chauvière. — Reçoit! Coutant. — C'est une exécution en règle. (Bruit prolongé.)

L'agitation recommence et les efforts du président ne parviennent que difficilement à la dominer. La Chambre commence à se fatiguer et ne prête qu'une attention distraitement à l'orateur.

Jaures. — Si, depuis quinze ans en Europe, on discute les problèmes d'assurances mutuelles, c'est parce qu'on sont les revendications croissantes du parti socialiste.

M. de Bismarck a attribué à la peur qu'il éprouve à ceux qui n'ont pas de cœur pour leurs concitoyens la puissance socialiste, les progrès des réformes sociales.

Le socialisme poursuit la nationalisation des grands services confiés jusqu'ici à des oligarchies financières. Par là, il brisera une partie de la force politique que donne aux classes dirigeantes la possession de ces grands services.

Le paysan qui est attaché à son petit coin de propriété et que nous ne voulons pas atteindre (rires ironiques) voit partout la grande propriété se reconstruire au profit de la spéculation.

Bien sûr le peuple tout entier se demandera à qui sera le remettre, le propriétaire ouï, le capitaliste, et il réclamera pour la nation tout entière cette force qui ne sert qu'à quelques-uns.

En attendant, il s'agit de savoir quelle sera l'attitude du gouvernement à l'égard des socialistes. Il s'agit de savoir si, pour frapper les socialistes, on va entrer dans la voie de la répression, ou si on va faire tout au moins une politique de réforme modérée. (Applaudissements à gauche.)

Discours de M. Jourdan
M. Joseph Jourdan. — Je profiterai de l'interpellation de M. Jaures pour parler de la politique des services confiés jusqu'ici à des oligarchies financières. Par là, il brisera une partie de la force politique que donne aux classes dirigeantes la possession de ces grands services.

Le paysan qui est attaché à son petit coin de propriété et que nous ne voulons pas atteindre (rires ironiques) voit partout la grande propriété se reconstruire au profit de la spéculation.

Bien sûr le peuple tout entier se demandera à qui sera le remettre, le propriétaire ouï, le capitaliste, et il réclamera pour la nation tout entière cette force qui ne sert qu'à quelques-uns.